

**Zeitschrift:** Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero  
**Herausgeber:** Schweizerische Heraldische Gesellschaft  
**Band:** 51 (1937)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Les donzels Mora  
**Autor:** Vevey-L'Hardy, Hubert de  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-744918>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Les donzels Mora.

Par HUBERT DE VEVEY-L'HARDY.

La famille Mora, d'Estavayer-le-Lac au Canton de Fribourg, apparaît dès 1311. Son premier membre connu est Pierre I qui était ministral d'Estavayer en 1316; il était donc l'un des officiers des sires d'Estavayer et se trouvait être par conséquent sous leur dépendance. Il est possible que « Albertus, Humbertus et Matheus mistrales Dominorum de Stavaiel » qui furent témoins le 18. X. 1230 aient été les ancêtres des Mora (CM, p. 61. — RH 394).

Jusqu'à l'extinction de la famille, qui eut lieu entre 1386 et 1390, tous ses membres portèrent régulièrement les titres de donzel ou d'écuyer. Les Mora ne faisaient pas partie de l'ancienne noblesse terrienne de la Broye fribourgeoise, mais étaient tous titrés de bourgeois d'Estavayer: c'est donc le type de la noblesse de ville.

*Armoiries:* elles ne sont connues par aucun document original. — Cependant, le colonel de Mandrot, dans son armorial du Pays de Vaud, donne pour une famille « Mora dit de Moudon »: d'azur à la tour crénelée d'argent soutenue d'une montagne de trois copeaux de sinople, au chef du second chargé d'un écureuil de gueules. — Il n'y eut jamais de famille « Mora dit de Moudon »; mais les biens d'Henri Mora (3) furent hérités par son neveu Girard de Moudon; et il est à remarquer que le P. Apollinaire Deillon, dans son Armorial du Canton de Fribourg, donne des armoiries « Girard dit de Moudon » qui ont une grande analogie avec celles données par Mandrot: coupé d'argent au loup au naturel, naissant du trait, et d'azur à la tour crénelée d'argent soutenue d'une montagne de trois copeaux de sinople.

*Sources:* Dom J. Grangier (DG), Annales d'Estavayer et notes manuscrites. — Archives de l'Etat de Fribourg (AEF). — Archives du couvent des Dominicaines d'Estavayer. — Archives de la Ville d'Estavayer. — Matile, Monuments. — Gumy, Regeste d'Hauterive (RH). — B. de Vevey, Sources du droit d'Estavayer. — F. Brulhart, La Seigneurie de Font, dans Arch. Sté. d'Histoire du Cton. de Fribourg, VIII (FB). — F. Brulhart, La Seigneurie de Montagny, dans Annales Fribourgeoises 1926, 1928 (FBM). — Archives d'Etat de Turin (AT). — Cartulaire de Montheron (CM) dans MDR XII.

\* \* \*

1. *Pierre I* dit Mora, donzel, est arbitre avec Jacques de Fellens, Pierre et Cono d'Estavayer dans un différend survenu entre les coseigneurs d'Estavayer et les mayors de Cugy au sujet du bois de La Chaux, VII. 1311 (DG Annales, 16). — Pierre Mora, ministral d'Estavayer, ainsi que Jacques de Menthon, doyen d'Avenches,

sont priés d'apposer leurs sceaux à un acte relatif à une difficulté surgie entre Reynald d'Estavayer et le couvent d'Hauterive, Samedi avant Ste. Marie-Madeleine (17. VII) 1316 (AEF: Hauterive, I suppl., 170. — RH 1006). — Il mourut avant le lundi avant la St. Georges 1323, date à laquelle son fils est appelé Jehan fils de feu Pierre (Arch. Couvent d'Estavayer, B<sup>2</sup> 4).

2. *Jehan I* dit Mora, fils de Pierre, bourgeois d'Estavayer, et sa femme, *Marguerite Mayor de Cugy*, fille du donzel Jacques, reconnaissent tenir en fief plein de Cono, fils de feu Pierre Mayor de Cugy, et de ses frères, toute la dîme de Frasses; ils promettent de payer pour ce fief une demi-livre de gingembre et autant de poivre; cette dîme avait été donnée en dot à Marguerite, 1317 (DG Annales, 26). — Le couvent d'Hauterive cède à Nicolas d'Estavayer, dit de St. Martin, un cens de 2 sols et 3 deniers dû par Jehan dit Mora, d'Estavayer, donzel, VI. 1317 (AEF: Hauterive, Copies de lettres, p. 60. — RH 1013). — Il prête 100 livres à Aymon seigneur de Montagny qui lui remet en compensation divers cens percevables à Noréaz, et le droit de faire paître son bétail sur les pâturages seigneuriaux, 1322 (FBM 1926, p. 157). — Donzel, fils de feu Pierre, il achète du chevalier Raymond Deffera 9 livres, 16 sols et 16 chapons de cens percevables rière Grandcour, pour le prix de 120 livres lausannoises, lundi avant la St. Georges 1323 (Arch. Couvent d'Estavayer, B<sup>2</sup> 4); cens qu'il revendit, du consentement de sa femme Marguerite, pour le prix de 200 livres lausannoises, à Béatrix de Vevey, prieure du couvent des dominicaines, lendemain des SS. Jacques et Philippe 1323 (Arch. Couvent d'Estavayer, A<sup>2</sup> 11). — Il achète de Rodolphe de Montagny, chanoine de Lausanne, pour le prix de 150 livres, divers cens dûs par des habitants de Montagny, XI. 1325 (AT. — FBM 1926, p. 160). — Il achète également, de Guillaume de Montagny, pour 100 livres, le quart de la dîme de Murist, La Molière, Montborget et la Vounaise; mais il lui accorde le droit de rachat en XI. 1330 (FBM 1926, p. 164). — Il tient un chesal de l'église de Cugy, sis devant la dite église, 18. XI. 1334 (AEF: Hauterive, 2e suppl., 10. — RH 1179). — Ecuyer, il est cité parmi les bourgeois d'Estavayer dans l'acte de l'amodiation de l'ohmgeld de la ville, 8. II. 1337 (Arch. Ville d'Estavayer, XIV, 72. — B. de Vevey, Sources du droit, p. 7). — Mentionné dans l'hommage prêté par Pierre, coseigneur d'Estavayer, pour son château de Gorgier, en faveur du comte Loys de Neuchâtel, 26. IV. 1344 (Matile, Monuments, p. 549). — Caution d'Aymon, coseigneur d'Estavayer, lors d'une vente que fit ce dernier au couvent d'Estavayer, XII. 1345 (Arch. Couvent d'Estavayer, B<sup>2</sup> 12. — DG Annales, 103). — Il achète pour 18 livres lausannoises divers cens à Russy, de Perrod, fils de Pierre Rych, 8. XII. 1345 (FBM 1928, p. 143). — Caution en faveur du couvent d'Estavayer pour Jehan de Font et ses fils Pierre, Henri et Jacques, 1. IV. 1348 (Arch. Couvent d'Estavayer, A<sup>2</sup> 28. — DG Annales, 109). — Il reconnaît tenir la dîme de Frasses en faveur de Pierre, fils de feu Jehan Mayor de Cugy, contre un cens annuel d'une livre de poivre et d'autant de gingembre, 18. X. 1357 (DG Annales, 138).

3. *Henri* achète de Catherine de Neuchâtel, dame de Montagny, divers cens assignés sur des biens sis à Russy, 16. IV. 1360 (AT. — FBM 1928, p. 181). — Témoin dans un tribunal de vassaux présidé par Jehan d'Aarberg et convoqué par le comte Loys de Neuchâtel, St. Barnabé 1366 (Matile, Monuments, p. 880). — Françoise, veuve de Girard de Rive, de Neuchâtel, et épouse d'Henri Mora, testa

en faveur de l'enfant qu'elle portait en son sein, pour les deux tiers, et en faveur de Jehan de Rive, son fils, pour l'autre tiers, le substituant à l'enfant à naître en cas de mort de celui-ci ou en cas de non postérité, et ce après la mort de son mari actuel, mais à charge de faire chanter trois messes hebdomadaires pour le repos de son âme et d'autres personnes à indiquer; enfin, elle légua au couvent d'Estavayer une rente de 30 sols affectés sur la dîme de Frasses, tenue par son mari, dont 10 sols pour son anniversaire et 20 sols pour les religieuses, 21. I. 1374 (75 n. s.) (Arch. Couvent d'Estavayer, B<sup>2</sup> 35). — Elle mourut avant le 12. I. 1375 (76 n. s.) date à laquelle Jaquet de Coves obtint un passément en sa faveur contre Henri Mora (Matile, Monuments, p. 1013). — Henri, fils de Jehan, donne son consentement à une vente que fit son frère, Pierre II, à Nicolas de Pontherose, 9. I. 1376 (DG Annales, 177). — Il est donné comme bourgeois d'Estavayer dans l'acte d'amodiation de l'ohmgeld de cette ville, 25. VIII. 1379 (DG Annales, 189). — Son épouse Françoise fut enterrée dans l'église du couvent d'Estavayer, car sa sœur Alexie, veuve de Jaquet de Font, demande, dans son testament du 30. I. 1379, à être ensevelie à côté de sa sœur Françoise, épouse d'Henri Mora (Arch. Couvent d'Estavayer, A<sup>2</sup> 51). — Ensuite des dernières volontés de sa femme *Françoise Mallet*, fille de feu Perrod, de Payerne, Henri donne au couvent d'Estavayer un cens de 15 sols affectés sur ses possessions de Portalban, pour le repos de l'âme de son épouse, de ses amis et de ses parents, Lundi de Pâques 1381 (Arch. Couvent d'Estavayer, B<sup>2</sup> 36). — Henri, fils de feu Jehan, fait son testament par lequel il institue comme héritier son neveu Girard de Moudon, bourgeois d'Estavayer, 14. III. 1386 (Arch. Hôpital d'Estavayer: DG Annales, 204). — Il mourut avant le 1. XII. 1389, date à laquelle son neveu Girard de Moudon, bourgeois de Montagny, prête reconnaissance pour la dîme de Frasses qui lui venait de son oncle Henri Mora, en faveur de Rodolphe d'Illens de Cugy et de son fils Jehan (DG Annales, 290). — Henri Mora fut certainement marié une première fois avec *N. N.* qui fut la mère de Jehan II (voir No. 6).

4. *Pierre II.* Jaquod Abas, d'Agnens, prête reconnaissance à Pierre Mora pour divers biens sis à Gletterens et autres lieux, 4. V. 1371 (AEF: Titres d'Estavayer, No. 72). — Donzel, fils de Jehan, il vend, du consentement de son frère Henri, à Nicolas de Pontherose, un fief sis à La Vounaise; cet acte, mentionne sa femme Marguerite, 9. I. 1376 (DG Annales, 177). — Bourgeois d'Estavayer, il teste en faveur de sa fille Alexie et fait un legs de 12 deniers de cens, en faveur du luminaire de l'église de St. Laurent d'Estavayer, 13. VIII. 1377 (DG Annales, 181. — Arch. Ville d'Estavayer). — Pierre de Châtillon, du consentement de sa femme Jehannette, vend pour 4 livres lausannoises à *Marguerite de Dompierre*, veuve de Pierre Mora, un cens de 5 sols et 4 deniers qui lui était dû par Etienne (Constans?) de Font; le même jour, Marguerite de Dompierre lui accorde le droit de rachat, 22. VII. 1390 (FB p. 181). — Marguerite de Dompierre, veuve de Pierre Mora, paya le legs fait au clergé d'Estavayer par feu son mari, 30. IX. 1402 (DG notes). — Elle teste en IX. 1402 (AEF: Généalogies Daguet).

5. *N. N.* La mère de Girard de Moudon, neveu d'Henri Mora dont il fut l'héritier selon testament du 14. III. 1386 (Arch. Hôpital d'Estavayer: DG Annales, 204) était certainement la sœur d'Henri Mora. — C'est donc elle qui épousa *Aymonet de Moudon*, car Girard, dans une reconnaissance de 1438, est dit fils de feu Aymonet de Moudon (AEF: Grosses de Romont, No. 102, p. 601).

6. *Jehan II*. Jeannot Vernaz de Montagny vend à Othonin Rauss du dit lieu un pré sis à Dompierre, ainsi que deux poses au même lieu qu'il tenait à titre d'hypothèque de Jehan, fils d'Henri Mora, 1380 (FBM 1928, p. 184). — Ce Jehan doit être fils d'un premier mariage d'Henri, car Françoise Mallet ne le nomme pas dans son testament de 1374; de plus, il est certainement mort avant le 14. III. 1386, date du testament de son père qui institua comme héritier son neveu Girard de Moudon.

7. *N. N.* Un enfant qui naquit en 1375 (n. s.), en faveur duquel sa mère, noble Françoise Mallet, épouse d'Henri Mora, testa pour les deux tiers, le restant étant dévolu à son demi-frère Jehan de Rive, fils de feu Girard, premier mari de Françoise, 21. I. 1374 (75 n. s.) (Arch. Couvent d'Estavayer, B<sup>2</sup> 35). — Cet enfant mourut certainement avant le 14. III. 1386, date du testament de son père qui institua comme héritier son neveu Girard de Moudon.

8. *Alexie* est instituée héritière de son père, Pierre II, dans le testament de celui-ci, 13. VIII. 1377 (Arch. Ville d'Estavayer: DG Annales, 181).

Belfaux, le 7 septembre 1935.

*Hubert de Vevey-L'Hardy.*

